|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Principes de sélection**  | **Critères de sélection** | **Sous-critères de sélection** | **Nombre max. de points affectés** | **/ note maximum** |
| **Qualité des organismes de formation ou OPCO/FAF et compétences de leur personnel de formation**  | Présence d'une démarche - qualité  |  | 2 | 7 |
| Compétence et expérience des intervenants conduisant le programme de formation et/ou la formation | Compétence et expérience des intervenants dans le domaine de la formation  | 2 |
| Compétence et expérience des intervenants concernant la thématique développée dans le projet proposé | 3 |
| **Cohérence et pertinence des propositions des organismes de formation et/ou OPCO/FAF en réponse aux appels à projets** | Qualité des moyens et outils pédagogiques adaptés au contexte et aux objectifs de la formation | Prise en compte des acquis des stagiaires et leurs attentes spécifiques ainsi que de la spécificité de leurs profils dans la préparation et la conduite de la formation | 1 | 5 |
| Alternance d'au moins trois techniques pédagogiques | 2 |
| Recours à la formation ouverte et/ou à distance (FOAD), usages numériques | 2 |
| **Qualité du descriptif du projet ou du programme de formation** | Les éléments décrits dans l’annexe III ci-après sont présents dans le descriptif de chaque action de formation ou demandés par l’OPCO dans le cadre du programme de formation inscrit dans son appel d’offre |  | 2 | 2 |
| **Coûts unitaires** | Coût horaire de l'action proposée inférieure au coût moyen des actions proposées par l'Appel à projet, pour sa catégorie (action en formation en salle OU incluant des visites/déplacements OU sous forme d'ateliers/ de travaux pratiques) |  | 3 | 3 |
| Coût horaire de l'action proposée supérieure de moins de 50% au cout moyen des actions proposées pour l'appel à projet, pour sa catégorie (action en formation en salle OU incluant des visites/déplacements OU sous forme d'ateliers/ de travaux pratiques) |  | 1 |
| **Thématiques prioritaires** | Réponse des formations proposées aux thèmes stratégiques principaux | Le projet proposé concerne plusieurs thématiques visées dans l’appel à projets.  | 6 | 6 |
|  | Seuil maximum: 21 points Seuil de sélection : 13 points |

**Sélection au titre de l’appel à projet est fixé à :**

 **13 points sur un total de 21 points maximum**

Un processus de sélection est mis en place afin de retenir les programmes et les actions de formation répondant le mieux au présent appel à projets. Un programme de formation pourra être partiellement sélectionné (chacune des actions de formation donnera lieu à une sélection).

Les projets sont sélectionnés par l’autorité de gestion, après avis d’un comité de sélection. La sélection prend en compte les critères déclinés dans la grille de sélection ci-dessus et sa notice en annexe 3.

Une note sera attribuée par le service instructeur à chaque dossier selon ces critères, sur la base des informations transmises par le bénéficiaire dans sa demande d'aide. Les formulaires de demande d'aide détaillent les informations utiles et, le cas échéant, les pièces justificatives nécessaires à la notation du dossier selon chacun des critères.

Seules les actions de formation ayant obtenu la note minimale de 13 points pourront bénéficier de l’accès à l’aide financière.

Les projets éligibles sont retenus dans l’ordre de leur classement, en fonction des disponibilités financières.

En cas d'ex æquo, si l'enveloppe disponible ne permet pas de retenir les projets ayant obtenu la même note, les projets ayant la meilleure note au sous- critère "Alternance d'au moins trois techniques pédagogiques" seront sélectionnés. Le cas échéant, en cas d'ex-aequo, les projets ayant la meilleure note au principe de sélection "Coûts unitaires" seront sélectionnés. Le cas échéant, en cas d'ex-aequo, les projets ayant la meilleure note au sous-critère "Recours à la formation ouverte et/ou à distance (FOAD), usages numériques" seront sélectionnés.